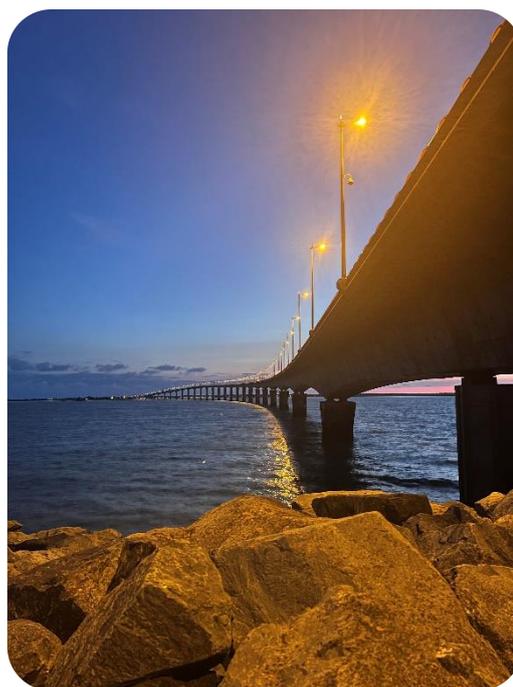


Flash actu

Mai 2024



INSTANCES PARITAIRES

Jeudi 27 juin 2024 : Réunion du Comité social territorial, des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire.

SANTE

Lundi 10 juin 2024 : Date limite de dépôt des dossiers pour la réunion du mardi 9 juillet 2024 du Conseil médical en formation plénière.

Mardi 11 juin 2024 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte.

Mardi 25 juin 2024 : Réunion du Conseil médical en formation restreinte.



SOMMAIRE

Vie du Centre de Gestion	3
Arrivée _____	3
Actualités juridiques	3
Expertise RH mutualisée au niveau régional _____	3
Nouvelle bonification indiciaire (NBI) : attribution aux fonctionnaires exerçant des fonctions de secrétaire de mairie relevant du grade d'adjoint administratif _____	3
Nouvelle bonification indiciaire : recrutement de deux secrétaires de mairie au sein des communes de moins de 3000 habitants _____	4
Indemnité de fin de contrat : précision sur les cas d'exemption _____	4
Observatoire de l'Emploi	4
Rapport Social Unique (RSU) 2022 : comparez votre collectivité avec les fiches « repères absentéisme » _____	4
Campagne du RSU 2023 _____	5
Remplacement	5
Emploi _____	5
Remplacement _____	5
Statut	5
Carrières _____	5
Santé	6
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires _____	6
Protection sociale complémentaire _____	6
Conseil médical _____	6
Dispositif de signalement _____	6
La semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) _____	7
Concours et examens	7
Calendrier _____	7

Vie du Centre de Gestion

Arrivée

Christine VIDONI a rejoint le Centre de Gestion, en tant que gestionnaire Emploi, depuis le 29 avril 2024.

Elle est joignable à l'adresse mail suivante : emploi@cdg17.fr

Actualités juridiques

Expertise RH mutualisée au niveau régional

- FOCUS : Procédure en cas de réception d'un arrêt de travail initial présenté par un agent public IRCANTEC

Lors de la réception d'un certificat médical d'arrêt de travail initial présenté par un agent public affilié à l'IRCANTEC (fonctionnaires nommés sur des emplois dont la quotité hebdomadaire est inférieure à 28 heures et agents contractuels de droit public), une procédure en plusieurs étapes devra être suivie.

Afin de vous accompagner vous trouverez, [en cliquant ici](#), un focus détaillant ces étapes.

- FOIRE AUX QUESTIONS : Arrêts de travail.

Dans le cadre des arrêts de travail, les employeurs sont confrontés aux trois questions ci-dessous :

- Le mécanisme de la subrogation présente-t-il un intérêt pour l'employeur ?
- L'employeur peut-il contrôler les arrêts de travail ?
- La collectivité a-t-elle l'obligation de maintenir le régime indemnitaire de l'agent en cas d'absence résultant d'un congé de maladie ordinaire ?

Aussi, une foire aux questions a été réalisée dont vous trouverez les réponses [en cliquant ici](#).

Nouvelle bonification indiciaire (NBI) : attribution aux fonctionnaires exerçant des fonctions de secrétaire de mairie relevant du grade d'adjoint administratif

[Une réponse ministérielle](#) publiée au Journal officiel du Sénat le 25 avril 2024 rappelle qu'en application du statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs, les titulaires du premier grade ne peuvent pas être chargés du secrétariat de mairie, emploi statutairement réservé aux agents relevant d'un grade d'avancement, en l'occurrence adjoint administratif principal de seconde ou de première classe.

Compte tenu de ces éléments, un adjoint administratif du premier grade ne peut pas bénéficier de la NBI de secrétaire de mairie.

Nouvelle bonification indiciaire : recrutement de deux secrétaires de mairie au sein des communes de moins de 3000 habitants

Une réponse ministérielle publiée au Journal officiel du Sénat le 25 avril 2024 rappelle que la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a posé désormais clairement le caractère unique des fonctions de secrétaire de mairie.

Ainsi, la loi consacre le principe selon lequel plusieurs fonctionnaires du même grade ne peuvent occuper conjointement et à plein temps un emploi de secrétaire de mairie en vertu du respect de l'autorité hiérarchique.

Cela n'interdit pas cependant que deux secrétaires de mairie recrutées à temps non complet exercent alternativement la fonction. Dans ce cas, elles perçoivent chacune la NBI attachée à cet emploi, à due concurrence de leur quotité de travail.

Indemnité de fin de contrat : précision sur les cas d'exemption

Une réponse ministérielle publiée au Journal officiel du Sénat le 9 mai 2024 rappelle les conditions d'exemption du versement de l'indemnité de fin de contrat et notamment celle issue de la conclusion d'un nouveau contrat par l'agent dans une autre collectivité.

Elle précise qu'aucune disposition ne prévoit que les employeurs territoriaux soient informés lorsque l'un de leurs agents contractuels signe un nouveau contrat dans la fonction publique territoriale. Aussi, la collectivité ou l'établissement public ayant recruté un agent contractuel n'est pas tenu d'informer la collectivité ou l'établissement qui employait précédemment cet agent avoir conclu avec lui un nouveau contrat.

Afin que les employeurs publics puissent être informés de la conclusion d'un nouveau contrat, une clause selon laquelle les agents s'engagent à déclarer cette conclusion au terme de leur contrat, le cas échéant renouvelé, pourrait être inséré dans les contrats d'engagement.

Observatoire de l'Emploi

Rapport Social Unique (RSU) 2022 : comparez votre collectivité avec les fiches « repères absentéisme »

L'Observatoire de l'emploi et de la fonction publique territoriale de Nouvelle-Aquitaine a réalisé à partir des données régionales du RSU 2022 de nouvelles fiches « Repères ».

Elles se concentrent sur la thématique de l'absentéisme à travers 9 strates de collectivités :

- Communes de moins de 2 000 habitants
- Communes de 2 000 à 9 999 habitants
- Communes de 10 000 à 39 999 habitants
- Communes de 40 000 habitants et plus
- Communautés des communes
- Communautés d'agglomération
- Départements
- Centres communaux d'action sociale
- Centres intercommunaux d'action sociale

Vous pouvez les consulter à partir de [ce lien](#).

Campagne du RSU 2023

La prochaine campagne du Rapport Social Unique débutera en juillet. Néanmoins si vous souhaitez débuter votre saisie avant cette date, vous pouvez nous transmettre une demande par courriel à rsu@cdg17.fr

Remplacement

Emploi

- Les matinales du Centre de Gestion

Dans le cadre des matinales du Centre de Gestion, la commune d'Angliers présentera son projet de Ville connectée.

La rencontre est prévue le 4 juin à 10h à Angliers.

Vous pouvez vous inscrire [en cliquant ici](#).

Remplacement

- Transmission des informations de paie

La date limite de transmission des informations pour la paie du mois de juin 2024 est fixée au **lundi 10 juin 2024**.

Les informations sont à transmettre au service : remplacement@cdg17.fr

Statut

Carrières

- Ville de Royan : publication des tableaux d'avancements de grades et des listes d'aptitude au titre de l'année 2024

Les tableaux d'avancements de grades :

- d'adjoint administratif principal de 1^{ème} classe,
- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- d'agent de maîtrise principal,
- d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- de brigadier-chef principal,
- d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,

ainsi que les listes d'aptitude aux grades :

- d'agent de maîtrise,
- de rédacteur,
- de technicien,
- d'attaché,

établis au titre de l'année 2024 sont disponibles [en cliquant ici](#).

- [CCAS de Royan : publication des tableaux d'avancement de grades et de la liste d'aptitude au titre de l'année 2024](#)

Les tableaux d'avancement aux grades :

- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- d'agent social principal de 1^{ère} classe,
- d'agent social principal de 2^{ème} classe,

ainsi que la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise établis au titre de l'année 2024 sont disponibles [en cliquant ici](#).

Santé

Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

- [Renouvellement du marché](#)

La phase d'analyse des candidatures avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage du Centre de Gestion est en cours.

Protection sociale complémentaire

- [Consultation prévoyance](#)

La phase de réception des candidatures est close. L'analyse des offres est en cours avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage chargé d'accompagner le Centre de Gestion sur cette consultation mutualisée.

Conseil médical

- [Calendrier](#)

Les calendriers des séances du second semestre 2024 sont finalisés et disponibles sur notre site internet :

- [Calendrier](#) du Conseil médical en formation restreinte,
- [Calendrier](#) du Conseil médical en formation plénière.

Dispositif de signalement

- [Webinaire](#)

Le Centre de Gestion propose deux sessions de webinaires sur le dispositif harcèlement. Un mail d'invitation a été envoyé aux nouvelles collectivités adhérentes ou en cours d'adhésion, ainsi qu'aux collectivités ayant désigné un nouveau référent.

Les webinaires se dérouleront au choix :

- Le vendredi 7 juin 2024 de 10h à 12h00

OU

- Le jeudi 13 juin 2024 de 10h à 12h00

Ces webinaires sont destinés en priorité au référent désigné par l'autorité territoriale, qui peut être accompagné d'un second acteur (agent ou élu).

L'inscription par collectivité est limitée à deux participants.

Les points abordés seront les suivants :

- Les évolutions du cadre réglementaire,
- Les notions concernées et le lien avec la prévention des risques psychosociaux,
- La présentation du dispositif proposé par le Centre de Gestion et ses modalités de fonctionnement (saisine, étapes, temporalités, rôle de la cellule, suivi...).

D'autres sessions pourront être programmées en fonction des demandes, au cours de l'année 2024.

La semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

La semaine de la QVCT organisée chaque année à l'initiative de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, se déroulera du 17 au 21 juin 2024. Elle mettra en avant le thème « Le travail de demain, préparons-le ».

Dans la continuité de l'édition 2023 qui s'est déroulée autour du thème « Transitions et travail, on en parle ? », cette nouvelle édition apportera un éclairage sur les enjeux des transformations, permettra une discussion le travail de demain, et sera l'occasion de partager des outils et méthodes pour mieux anticiper et préparer le travail collectivement.

Pour plus de renseignements, [cliquez ici](#).

La programmation des actions par le CDG17 est accessible en [cliquant ici](#).

Le Centre de Gestion propose des accompagnements en matière de promotion de la Qualité de vie travail et d'amélioration des conditions de travail :

- Accompagnements sur les risques psychosociaux en [cliquant ici](#)
- Accompagnements en prévention des risques professionnels en [cliquant ici](#)

Concours et examens

Calendrier

Le calendrier prévisionnel des concours et des examens 2024 a été modifié.

Les modifications portent sur les dates nationales et les centres de gestion organisateurs des concours internes réservées de la filière médico-sociale qui ont été reportés en 2025.

La nouvelle version est disponible [en cliquant ici](#).